

NOTES

H140	Y compris l'indication des tolérances de $\pm 5\%$ liées à la production
H141	Veillez noter que le nombre de places de couchage indiqué peut comprendre des places de couchage pour adultes et pour enfants. Les couchettes n'ont pas les mêmes dimensions. Nous vous recommandons donc de consulter votre concessionnaire KNAUS sur les dimensions des couchettes fournies dans le véhicule afin de pouvoir décider si elles conviennent à l'occupation (adultes/enfants) que vous comptez utiliser.
H142	Pour certains modèles, des équipements supplémentaires doivent être sélectionnés afin d'obtenir le plus grand nombre de places de couchage possible. Votre concessionnaire KNAUS vous conseillera volontiers.
H711A	La capacité du réservoir d'eau propre est, selon l'annexe V, partie A, par. 2.6 note (h) du règlement (UE) 1230/2012, limitée à 20 litres par le limiteur de trop-plein (remplissage recommandé en roulant)
H712D	Lorsque la soupape de trop-plein est fermée, la capacité du réservoir d'eau propre est de 102 litres
H157	Veillez noter que l'installation du porte-vélos sur la paroi arrière limite le champ de vision de la caméra de recul.
H148	Disponible uniquement dans la couleur de toit : blanc ou gris lave
H151	Ci cette option est choisie la hauteur du véhicule augmente d'à peu près 20 cm.
H168	Veillez noter qu'en choisissant le toit relevable et l'option "lit d'invité en travers avec coussin supplémentaire", il n'est pas possible de l'utiliser en même temps.
H169	La fonction lit d'urgence ne doit être utilisée que dans des cas exceptionnels. Comme place supplémentaire pour dormir dans le salon, nous recommandons l'option "lit d'invité en travers avec coussin supplémentaire"
H147	Charge maximale 250 kg
H83	Penderie supprimé
H145	Ci cette option est choisie la hauteur du véhicule augmente d'à peu près 11 cm.
H146	En outre, le matériel est préparé pour être étendu par des capteurs optionnels (par exemple, contact de porte et fenêtre). De plus amples informations sont disponibles sur la site www.velocate.com
H135	La taille du store diffère lors du choix du toit ouvrant pour des raisons techniques
H137	Le véhicule est livré avec un bon pour échanger l'ensemble de médicaments. Le kit de médicaments contient des médicaments disponibles en pharmacie uniquement. Le bon ne peut donc être utilisé que dans la pharmacie de vente par correspondance MediKit responsable sur www.medikit.shop . Sur www.medikit.shop , vous recevrez également de plus amples informations sur votre MediKit.
H177	Pas de mise à niveau possible
H165	Cette valeur n'était malheureusement pas encore définitivement disponible au moment de l'impression de la liste de prix / de la publication des informations. Nous ajouterons les valeurs le plus rapidement possible sur le site web de la marque et dans le configurateur. Pour plus de détails, veuillez vous faire conseiller par votre concessionnaire KNAUS.
H722	Max. poids total de 6.000 kg
H712E	Lorsque la soupape de trop-plein est fermée, la capacité du réservoir d'eau propre est de 110 litres
H162	La largeur du placard de pavillon varie en fonction de la variante de cabinet de toilette choisie. Avec la variante paroi pivotante : utilisation d'une armoire plus étroite. Pour la version salle de bain : utilisation d'une armoire plus large
H166	En cas de choix de la salle de bain, la longueur du lit augmente de 14,5 cm dans le sens de la marche à gauche.

DEPENDANCES

ABH25881	Pas possible en combinaison avec 252444-02 et (103593 ou 103577 ou 102619-02)	ABH25936	Remplace 552348-01	ABH25978	Pas possible en combinaison avec FR1960050*, FR1960042*:200318:202826 et FR1960008*:200318
ABH25882	Pas possible en combinaison avec 214111 ou 214119	ABH25937	Uniquement en combinaison avec 452258	ABH25979	Uniquement en combinaison avec FR1960050*, FR1960042*, FR1964042*:200318:202711 et FR1960008*:202844
ABH25883	Pas possible en combinaison avec 214114	ABH25938	Pas possible en combinaison avec 552256 ou 552516	ABH25980	Pas possible en combinaison avec FR1960050*, FR1960042*, FR1964042*:200318:202826 et FR1960008*:200318
ABH25886	Uniquement en combinaison avec FR0754050*:200318:202711	ABH25939	Pas possible en combinaison avec 552256	ABH25981	Uniquement en combinaison avec 200318:202826 et FR1964042*:202844
ABH25887	Pas possible en combinaison avec FR0754050*:200318:202826	ABH25940	Remplace 552955-03 et 551994	ABH25982	Pas possible en combinaison avec 200318:202711 et FR1964042*:200318
ABH25888	Uniquement en combinaison avec FR0764042*:202844	ABH25941	Pas possible en combinaison avec 551994 et 552517	ABH25983	Pas possible en combinaison avec 152828 et FR1960050*, FR1960042*:200318
ABH25889	Pas possible en combinaison avec FR0764042*:200318	ABH25942	Remplace 552517	ABH25986	Remplace 102920-03 et FR1954050*:102619-03
ABH25894	Composé de: 202132	ABH25943	Pas possible en combinaison avec 551994	ABH25988	Pas possible en combinaison avec FR1954050*, FR1960008*, FR1960042*, FR1960050*, FR1964042*:252438-01 ou 252605-01 ou 103577 ou 103593 ou 452258
ABH25895	Uniquement en combinaison avec 202844	ABH25944	Uniquement en combinaison avec 552256 ou 552516	ABH25989	Pas possible en combinaison avec FR1954050*, FR1960008*, FR1960042*, FR1960050*, FR1964042*:553746 ou 103577 ou 103593 ou 913918
ABH25896	Pas possible en combinaison avec 152828 et 200318	ABH25945	Composé de: 953554 et 953555	ABH25990	Remplace 551994 et 552955-03
ABH25899	Uniquement en combinaison avec 200318:202826 et FR0764042*:202844	ABH25946	Composé de: 552964-22	ABH25991	Pas possible en combinaison avec 102619-02
ABH25900	Pas possible en combinaison avec 200318:202711 et FR0764042*:200318	ABH25947	Remplace 453505-20	ABH25992	Pas possible en combinaison avec FR1960008*, FR1960042*, FR1960050*, FR1964042*:102619-03 ou 100750-03 et FR1954050*:102619-03 ou 100750-03 ou 103577 ou 103593 et 913918
ABH25901	Uniquement en combinaison avec 202711	ABH25949	Pas possible en combinaison avec 452258	ABH25993	Uniquement en combinaison avec 210006 ou 214128 ou 214129 ou 252143 ou 203728
ABH25906	Pas possible en combinaison avec 152828	ABH25950	Remplace 302978 et 302979 et 302980 et 302981	ABH25994	Remplace 253749
ABH25907	Pas possible en combinaison avec 202060	ABH25952	Uniquement en combinaison avec 351166 ou 352971	ABH25996	Pas possible en combinaison avec 913914 et 251248 et 251248-03
ABH25908	Pas possible en combinaison avec 202766	ABH25953	Remplace 351274	ABH25997	Pas possible en combinaison avec FR1954050*, FR1960008*, FR1960042*, FR1960050*, FR1964042*:102619-02 ou 103577 ou 103593
ABH25909	Pas possible en combinaison avec 200601-06	ABH25954	Remplace 102619-03	ABH25998	Pas possible en combinaison avec 215217 ou 215218
ABH25910	Uniquement en combinaison avec 203794-01	ABH25955	Uniquement en combinaison avec 210006 ou 214111 ou 214119 ou 252143 ou 203728	ABH25999	Uniquement en combinaison avec 215200 et 215210 ou 215212
ABH25911	Uniquement en combinaison avec 103760	ABH25958	Uniquement en combinaison avec 253747 ou 913913 ou 253748-02 ou 913914-02	ABH26000	Uniquement en combinaison avec 215225-01 ou 215230-01 ou 215217 ou 215218 et 222645 et 215200 et 215210 ou 215212
ABH25913	Uniquement en combinaison avec 202139	ABH25959	Pas possible en combinaison avec 913914 et 251248-03 et 251248	ABH26001	Pas possible en combinaison avec 215231
ABH25914	Uniquement en combinaison avec 152828 ou 202132	ABH25961	Uniquement en combinaison avec 252405-01	ABH26002	Uniquement en combinaison avec 215230-01 ou 215225-01 ou 215217 ou 215218 et 215200 et 215210 ou 215212
ABH25915	Uniquement en combinaison avec 212561-01	ABH25965	Composé de: 251261	ABH26003	Uniquement en combinaison avec 215230-01 ou 215225-01 ou 215217 ou 215218 et 222645 et 215200 et 215210 ou 215212
ABH25916	Remplace 200868	ABH25966	Composé de: 252479	ABH26004	Pas possible en combinaison avec 215223 et 215224
ABH25917	Uniquement en combinaison avec 210009	ABH25967	Uniquement en combinaison avec 252698		
ABH25918	Pas possible en combinaison avec 201165 ou 103585	ABH25968	Uniquement en combinaison avec 252698 et 252815		
ABH25919	Uniquement en combinaison avec 200488	ABH25969	Pas possible en combinaison avec 214128 ou 214129		
ABH25920	Composé de: 202137	ABH25970	Pas possible en combinaison avec FR1960050*, FR1960042*:200318		
ABH25921	Pas possible en combinaison avec 203731	ABH25971	Uniquement en combinaison avec FR1954050*:200318:202711		
ABH25923	Uniquement en combinaison avec 253758 ou 252143 ou 203728	ABH25972	Pas possible en combinaison avec FR1954050*:200318:202826		
ABH25924	Uniquement en combinaison avec 252143	ABH25973	Uniquement en combinaison avec FR1964042*:202844		
ABH25925	Pas possible en combinaison avec 212481	ABH25974	Pas possible en combinaison avec FR1964042*:200318		
ABH25926	Remplace 102910	ABH25975	Uniquement en combinaison avec FR1960050*, FR1960042*:200318:202711		
ABH25927	Remplace 102920-03 et FR0754050*:102619-03	ABH25976	Pas possible en combinaison avec FR1960050*, FR1960042*:200318:202826		
ABH25930	Pas possible en combinaison avec 103577 ou 103593	ABH25977	Uniquement en combinaison avec FR1960050*, FR1960042*:200318:202711 et FR1960008*:202844		
ABH25931	Pas possible en combinaison avec 103585				
ABH25934	Remplace 102922				
ABH25935	Uniquement en combinaison avec 203720				

DEPENDANCES

ABH26005	Pas possible en combinaison avec 215225-01 ou 215230-01 et 215218	ABH35278	Uniquement en combinaison avec 200318:202139	ABH42943	Pas possible en combinaison avec FR0754050*, FR0760008*, FR0760042*, FR0760050*, FR0764042*:252438-01 ou 252605-01 ou 103577 ou 103593 ou 452258
ABH26009	Uniquement en combinaison avec 222552	ABH35279	Uniquement en combinaison avec 201165	ABH42944	Pas possible en combinaison avec FR0754050*, FR0760008*, FR0760042*, FR0760050*, FR0764042*:553746 ou 913918 ou 103577 ou 103593
ABH26011	Pas possible en combinaison avec 222553 ou 232769 ou 222553-01	ABH35281	Uniquement en combinaison avec 201686	ABH42945	Pas possible en combinaison avec FR0754050*, FR0760008*, FR0760042*, FR0760050*, FR0764042*:102619-02 et FR0760051*:553746 ou 913918
ABH26012	Remplace 222861	ABH41285	Pas possible en combinaison avec 202711 ou 202711-01 et 200318 et 202132	ABH42946	Pas possible en combinaison avec FR0760008*, FR0760042*, FR0760050*, FR0764042*:102619-03 ou 100750-03 et FR0754050*:102619-03 ou 100750-03 ou 103577 ou 103593 et 913918
ABH26013	Composé de: 222645	ABH41286	Uniquement en combinaison avec 103593 ou 104116	ABH42947	Pas possible en combinaison avec 251248 et 913913 et 253748-02 et 253749 et 251248-03 et 253748-02
ABH26014	Uniquement en combinaison avec 215200	ABH41629	Pas possible en combinaison avec FR1960042*, FR1960050*:100750-03 ou 102619-02 ou 252438-01 ou 252605-01 et FR1964042*:100750-03 ou 102619-02 ou 252438-01 ou 252605-01 ou 553746 ou 913918 et FR1954050*:100750-03 ou 102619-02 ou 252438-01 ou 252605-01 ou 553746 ou 913918 et 203017-99 ou 203018-99	ABH42948	Pas possible en combinaison avec FR0754050*, FR0760008*, FR0760042*, FR0760050*, FR0764042*:102619-02 ou 103577 ou 103593
ABH26017	Composé de: 233599	ABH42933	Pas possible en combinaison avec FR0760050*, FR0760042*:200318	ABH42949	Pas possible en combinaison avec 251248 et 913913 et 251248-03 et 253748-02
ABH26018	Uniquement en combinaison avec 222656	ABH42934	Uniquement en combinaison avec FR0760050*, FR0760042*, FR0760051*, FR0760044*:200318:202711	ABH44438	Composé de: 203754 et 202710
ABH26019	Remplace 953548	ABH42935	Pas possible en combinaison avec FR0760050*, FR0760042*, FR0760051*, FR0760044*:200318:202826	ABH44439	Uniquement en combinaison avec 203729 et 201519 et 203725 et 202711
ABH26020	Uniquement en combinaison avec 222631	ABH42936	Uniquement en combinaison avec FR0760050*, FR0760042*, FR0760051*, FR0760044*:200318:202711 et FR0760008*:202844	ABH44441	Uniquement en combinaison avec 252408-05
ABH26021	Uniquement en combinaison avec 222642	ABH42937	Pas possible en combinaison avec FR0760050*, FR0760042*, FR0760051*, FR0760044*:200318:202826, FR0760008*:200318	ABH44442	Uniquement en combinaison avec 251261 et 252408-05
ABH26022	Pas possible en combinaison avec 233602-01	ABH42938	Uniquement en combinaison avec FR0760050*, FR0760042*, FR0760051*, FR0760044*, FR0764042*:200318:202711 et FR0760008*:202844	ABH46584	Uniquement en combinaison avec 202416
ABH26023	Pas possible en combinaison avec 222629-01	ABH42939	Pas possible en combinaison avec 152828 et FR0760050*, FR0760042*, FR0760051*, FR0760044*, FR0764042*:200318:202826 et FR0760008*:200318	ABH46585	Uniquement en combinaison avec 251948
ABH26024	Uniquement en combinaison avec 222629-01 ou 233602-01	ABH42940	Pas possible en combinaison avec FR0760050*, FR0760042*, FR0760051*, FR0760044*:200318	ABH46586	Pas possible en combinaison avec 103577 ou 103593 ou 104115 ou 104116
ABH26025	Uniquement en combinaison avec 553787	ABH42942	Pas possible en combinaison avec FR0760042*, FR0760050*:103585 ou 100750-03 ou 102619-02 ou 252438-01 ou 252605-01 et FR0764042*:103585 ou 100750-03 ou 102619-02 ou 252438-01 ou 252605-01 ou 553746 ou 913918 et FR0754050*:103585 ou 100750-03 ou 102619-02 ou 252438-01 ou 252605-01 ou 553746 ou 913918 et 203017-99 ou 203018-99	ABH46587	Uniquement en combinaison avec 252408-05 et 251948
ABH26026	Pas possible en combinaison avec 913918 ou 553746			ABH46938	Pas possible en combinaison avec 203017-99 ou 203018-99
ABH26027	Remplace 552949-06			ABH48323	Pas possible en combinaison avec 230095 ou 230096
ABH26028	Remplace 552949-02				
ABH26029	Composé de: 453608				
ABH26030	Remplace 453505-23				
ABH26031	Pas possible en combinaison avec 913918				
ABH26032	Remplace 253526-02				
ABH26033	Pas possible en combinaison avec 251248 et 251757 et 913913 et 253748-02 et 251248-03				
ABH26034	Pas possible en combinaison avec 251757 et 251248-03				
ABH30342	Uniquement en combinaison avec 554186 ou 554187 ou 554188 ou 554189				
ABH30744	Pas possible en combinaison avec 224034				
ABH30745	Uniquement en combinaison avec 224034				
ABH30746	Uniquement en combinaison avec 223037 ou 223039				
ABH31856	Uniquement en combinaison avec 232660-01 ou 232660-02				
ABH33037	Uniquement en combinaison avec 234208				
ABH35275	Uniquement en combinaison avec 201198				
ABH35276	Uniquement en combinaison avec 201199				
ABH35277	Uniquement en combinaison avec 201609				

POUR LES VÉHICULES DE LOISIRS DE LA MARQUE KNAUS, NOUS VOUS ACCORDONS, DANS LE CADRE DE NOS CONDITIONS DE GARANTIE EN VIGUEUR AU MOMENT DE LA REMISE DU VÉHICULE, UNE GARANTIE ÉTANCHÉITÉ DE 10 ANS SUR LA CARROSSERIE QUE NOUS AVONS FABRIQUÉE, EN PLUS DE LA GARANTIE LÉGALE. VEUILLEZ NOTER L'INFORMATION IMPORTANTE SUIVANTE POUR TOUS LES CAMPING-CARS KNAUS :

À CETTE LISTE DE PRIX :

I. Généralités

Le contenu de la liste de prix correspond à la situation au moment de l'impression 08/2023. La liste de prix est valable à partir du 08/2023 pour les véhicules de l'année modèle 2024.

Les listes de prix des véhicules, les indications dans les prospectus et les données techniques antérieures perdent leur validité.

Sous réserve d'erreurs et de fautes d'impression.

Avant d'acheter un véhicule, demandez conseil à un concessionnaire KNAUS sur les informations contenues dans nos listes de prix et catalogues, sur les éventuelles modifications apportées après l'impression ainsi que sur les thèmes suivants.

II. Équipement spécial

Dans des cas exceptionnels, certaines combinaisons de suppléments et d'options peuvent être mutuellement exclusives.

III. Illustrations

Certaines images montrent des équipements optionnels qui peuvent être fournis moyennant un supplément, ou des caractéristiques de prototypes/études qui ne correspondent pas au statut de la série et qui, dans certains cas, ne seront pas disponibles en tant qu'équipements spéciaux. Des écarts de couleur sont possibles en raison de la technologie d'impression.

La décoration présentée dans le catalogue ne fait pas partie de la livraison.

IV. Ajouts, transformations ou aménagements ultérieurs

Afin de ne pas mettre en danger votre sécurité et l'autorisation d'exploitation de votre véhicule, nous vous conseillons de faire effectuer les travaux de montage, de transformation ou d'installation exclusivement par un revendeur KNAUS agréé et d'insister sur les pièces d'origine KNAUS.

Les modifications et installations ultérieures, dans la mesure où elles sont techniquement possibles, engendrent régulièrement des frais supplémentaires.

Nous nous réservons le droit de procéder à des modifications raisonnables de la construction, de la couleur et de l'équipement, dans la mesure où celles-ci servent au progrès technique et/ou à la sécurité.

Nous nous réservons le droit d'apporter des modifications à l'équipement, aux données techniques, aux équipements de série et aux prix. Après la conclusion du contrat, nous nous réservons le droit de procéder à des modifications techniques raisonnables dans le cadre de la construction, dans la mesure où elles servent au progrès technique.

Nous nous réservons également le droit, même après la conclusion du contrat, à des différences de couleur et de qualité raisonnables, dans la mesure où celles-ci ne peuvent pas être évitées en raison des matériaux utilisés.

(par ex. écarts de couleur pouvant atteindre environ 2,0 dE entre la peinture sur tôle et la peinture sur PRV/plastique).

Informations techniques et juridiques importantes concernant la configuration du véhicule et les indications relatives au poids

Dans la circulation routière, chaque véhicule n'est homologué que pour un certain poids maximal. Ce poids maximal ne doit pas être dépassé pendant la conduite. Par conséquent, lors de la configuration et de la sélection d'équipements supplémentaires (« packs », « caractéristiques des équipements » et « options ») de notre gamme d'usine, les exigences techniques et légales relatives au poids de votre véhicule doivent déjà être prises en compte.

Les exigences légales relatives au poids de votre véhicule sont fixées par le règlement d'exécution (UE) 2021/535 de la Commission du 31 mars 2021 (jusqu'en 06/2022 : règlement (UE) n°1230/2012 de la Commission du 12 décembre 2012). Afin de vous informer de manière aussi transparente et complète que possible sur les informations relatives au poids figurant dans nos documents de vente, les explications et commentaires suivants de Knaus Tabbert AG sont basés sur les exigences de ce règlement. Avant de configurer et de commander votre véhicule, lisez attentivement les explications et remarques suivantes sur les informations relatives au poids dans nos documents de vente. Nos partenaires commerciaux seront également heureux de vous aider à sélectionner et à configurer votre véhicule.

I. Définitions

1. Le poids total admissible du véhicule

Le « poids total admissible » du véhicule est indiqué dans la partie I du certificat d'immatriculation et correspond au poids maximal autorisé spécifié par le constructeur que votre véhicule peut peser en charge (par exemple 3 500 kg). Il ne doit pas être dépassé pendant la conduite. Le dépassement du poids total admissible au volant est passible d'amendes dans de nombreux pays européens. En Allemagne, le dépassement du poids total admissible au volant peut constituer une infraction administrative passible d'une amende. Nous vous recommandons donc de peser votre véhicule avant chaque voyage et de vérifier que votre véhicule respecte le poids total admissible. Le respect du poids total admissible relève de votre responsabilité.

Le poids total admissible est indiqué pour chaque implantation dans nos listes de prix.

Exemple :

Données techniques	550 MF	650 MEG
MOTORISATION DE BASE		
FIAT Ducato 3.500 kg*** : 2,21 140 Multijet avec système start & stop avec alternateur intelligent (220 A) : Traction avant : Euro 6d finale (103 kW / 140 CV)	5	5
EQUIPEMENT DE BASE		
Châssis	FIAT	FIAT
Puissance du moteur	103 kW / 140 PS	103 kW / 140 PS
Boîte de vitesses	man.	man.
Longueur totale (cm)	599	696
Largeur (extérieur) (cm)	220	220
Largeur (intérieur) (cm)	205	205
Hauteur (extérieur) (cm)	276	276
Hauteur (intérieur) (cm)	196	196
Masse du véhicule en ordre de marche de la variante de base allemande homologuée (kg) (Note: H140)	2.845 (2.703 - 2.987)	2.955 (2.807 - 3.103)
Masse effective calculée du véhicule de la variante de base du pays (kg)	2890	3006
Poids total techniquement autorisé (kg)***	3.500	3.500
Masse maximale des équipements supplémentaires (kg)	205	79
Poids tractable autorisé (kg) (Note: H722)	2.000	2.000
Empattement (cm)	345	380
Dimensions des pneus	225/75 R 16 CP; 215/70 R 15 CP	225/75 R 16 CP; 215/70 R 15 CP
Dimensions des jantes	6j x 16 H2, 6j x 15	6j x 16 H2, 6j x 15
Nombre de places carpe grise	4	4
Nombre de couchages (Note: H141)	4	5
Max. places de couchage possibles (Note: H142)	4	5
Ceintures de sécurité automatiques 3 points	2	2

2. Le poids du véhicule en ordre de marche

La "masse en ordre de marche" désigne la masse du véhicule, y compris la carrosserie et l'équipement standard d'usine ("équipement de base" ou "équipement de série"), y compris le réservoir de carburant rempli à 90 % de sa capacité conformément à l'équipement de série, ainsi que les carburants tels que les graisses, les huiles et les liquides de refroidissement, les outils et les pneus de secours, plus la masse du conducteur, calculée forfaitairement à 75 kg conformément à la législation.

Le poids en ordre de marche est indiqué pour chaque implantation dans nos listes de prix.

Exemple :

Données techniques	550 MF	650 MEG
MOTORISATION DE BASE		
FIAT Ducato 3.500 kg*** ; 2.21 140 Multijet avec système start & stop avec alternateur intelligent (220 A) ; Traction avant ; Euro 6d finale (103 kW / 140 CV)	5	5
EQUIPEMENT DE BASE		
Châssis	FIAT	FIAT
Puissance du moteur	103 kW / 140 PS	103 kW / 140 PS
Boîte de vitesses	man.	man.
Longueur totale (cm)	599	696
Largeur (extérieur) (cm)	220	220
Largeur (intérieur) (cm)	205	205
Hauteur (extérieur) (cm)	276	276
Hauteur (intérieur) (cm)	196	196
Masse du véhicule en ordre de marche de la variante de base allemande homologuée (kg) (Note: H140)	2.845 (2.703 - 2.987)	2.955 (2.807 - 3.103)
Masse effective calculée du véhicule de la variante de base du pays (kg)	2890	3006
Poids total techniquement autorisé (kg)***	3.500	3.500
Masse maximale des équipements supplémentaires (kg)	205	79
Poids tractable autorisé (kg) (Note: H722)	2.000	2.000
Empattement (cm)	345	380
Dimensions des pneus	225/75 R 16 CP, 215/70 R 15 CP	225/75 R 16 CP, 215/70 R 15 CP
Dimensions des jantes	6j x 16 H2, 6j x 15	6j x 16 H2, 6j x 15
Nombre de places carte grise	4	4
Nombre de couchages (Note: H141)	4	5
Max. places de couchage possibles (Note: H142)	4	5
Ceintures de sécurité automatiques 3 points	2	2

- Les éléments suivants sont inclus dans le poids du véhicule en ordre de marche
- le poids à vide du véhicule, carrosserie comprise, y compris les fluides de fonctionnement tels que les graisses, les huiles et les liquides de refroidissement, les outils et l'assistance au dépannage des pneus ;
 - l'équipement standard ; c'est-à-dire la configuration de base d'un véhicule équipé de toutes les caractéristiques légalement requises, y compris tous les équipements montés qui ne nécessitent pas de spécifications supplémentaires au niveau de la configuration ou de l'équipement ;
 - le réservoir d'eau potable rempli à 100 % en mode conduite (la capacité du réservoir d'eau potable est limitée à 10, 20 ou 40 litres, selon le modèle de véhicule en mode conduite) et une bouteille de gaz en aluminium remplie à 100 %, pesant 16 kg ;
 - le réservoir de carburant rempli à 90 % selon l'équipement de série, carburant compris
 - le conducteur, dont le poids est calculé forfaitairement à 75 kg.

Veillez noter que les indications de poids en ordre de marche figurant dans les documents de vente de Knaus Tabbert AG sont des valeurs nominales calculées, qui sont soumises à des tolérances liées à la production allant jusqu'à ± 5 %. Ces tolérances légalement admissibles peuvent avoir un effet direct sur le poids réel de votre véhicule et donc sur la charge utile ou la charge utile restante. Par conséquent, vous devez absolument tenir compte de ces tolérances lorsque vous configurez votre véhicule.

3. Le poids réel du véhicule

Le « poids réel du véhicule » désigne le poids du véhicule en ordre de marche, augmenté par le poids des équipements supplémentaires installés en usine sur un véhicule donné.

4. Le poids du conducteur et le poids des passagers

Le « poids du conducteur » est calculé forfaitairement à 75 kg, quel que soit le poids réel du conducteur. Le poids du conducteur étant déjà inclus dans le poids en ordre de marche, il n'est pas inclus dans le poids des passagers. Le « poids des passagers » résulte du nombre de personnes autorisées à circuler, fixée par le conducteur lors de la procédure de réception, moins le poids du conducteur, calculé forfaitairement à 75 kg. Le nombre de personnes autorisées en mode conduite est indiqué dans nos listes de prix pour chaque implantation. Le nombre de personnes autorisées en mode conduite peut être réduit en raison de l'installation d'équipements supplémentaires.

Exemple :

Données techniques	550 MF	650 MEG
MOTORISATION DE BASE		
FIAT Ducato 3.500 kg*** ; 2.21 140 Multijet avec système start & stop avec alternateur intelligent (220 A) ; Traction avant ; Euro 6d finale (103 kW / 140 CV)	5	5
EQUIPEMENT DE BASE		
Châssis	FIAT	FIAT
Puissance du moteur	103 kW / 140 PS	103 kW / 140 PS
Boîte de vitesses	man.	man.
Longueur totale (cm)	599	696
Largeur (extérieur) (cm)	220	220
Largeur (intérieur) (cm)	205	205
Hauteur (extérieur) (cm)	276	276
Hauteur (intérieur) (cm)	196	196
Masse du véhicule en ordre de marche de la variante de base allemande homologuée (kg) (Note: H140)	2.845 (2.703 - 2.987)	2.955 (2.807 - 3.103)
Masse effective calculée du véhicule de la variante de base du pays (kg)	2890	3006
Poids total techniquement autorisé (kg)***	3.500	3.500
Masse maximale des équipements supplémentaires (kg)	205	79
Poids tractable autorisé (kg) (Note: H722)	2.000	2.000
Empattement (cm)	345	380
Dimensions des pneus	225/75 R 16 CP, 215/70 R 15 CP	225/75 R 16 CP, 215/70 R 15 CP
Dimensions des jantes	6j x 16 H2, 6j x 15	6j x 16 H2, 6j x 15
Nombre de places carte grise	4	4
Nombre de couchages (Note: H141)	4	5
Max. places de couchage possibles (Note: H142)	4	5
Ceintures de sécurité automatiques 3 points	2	2

Le poids des passagers est également calculé forfaitairement à 75 kg par passager, quel que soit leur poids réel. Ainsi, pour un véhicule dont le nombre de personnes autorisées en mode conduite est de quatre, le poids des passagers est de 225 kg (3*75 kg).

5. Équipement standard et supplémentaires

L'« équipement standard » (« équipement de base » ou « équipement de série ») désigne la configuration de base d'un véhicule équipé de toutes les caractéristiques légalement requises, y compris tous les équipements montés qui ne nécessitent pas de spécifications supplémentaires au niveau de la configuration ou de l'équipement. Les informations sur l'équipement standard (« équipement de base » ou « équipement de série ») sont disponibles pour chaque implantation dans nos listes de prix. Les « équipements supplémentaires » (« packs », « caractéristiques des équipements » et « options ») désignent tous les éléments d'équipement non compris dans l'équipement standard qui sont montés sur le véhicule en usine sous la responsabilité du constructeur et qui peuvent être commandés par le client. L'équipement supplémentaire dans ce sens ne comprend pas les autres accessoires montés sur le véhicule par vous ou votre partenaire commercial après la livraison du véhicule par le fabricant. Les détails des packs (d'équipement), des caractéristiques des équipements et des options qui peuvent être commandés à l'usine se trouvent pour chaque implantation dans nos listes de prix.

Notez que l'installation d'équipements supplémentaires entraîne toujours une réduction de la charge utile (voir point I.6). Le poids maximum des équipements supplémentaires qui peuvent être sélectionnés pour chaque implantation est indiquée dans les informations relatives aux implantations respectives des véhicules (cf. point I.7).

Exemple :

Données techniques	550 MF	650 MEG
MOTORISATION DE BASE		
FIAT Ducato 3.500 kg*** ; 2.21 140 Multijet avec système start & stop avec alternateur intelligent (220 A) ; Traction avant ; Euro 6d finale (103 kW / 140 CV)	5	5
EQUIPEMENT DE BASE		
Châssis	FIAT	FIAT
Puissance du moteur	103 kW / 140 PS	103 kW / 140 PS
Boîte de vitesses	man.	man.
Longueur totale (cm)	599	696
Largeur (extérieur) (cm)	220	220
Largeur (intérieur) (cm)	205	205
Hauteur (extérieur) (cm)	276	276
Hauteur (intérieur) (cm)	196	196
Masse du véhicule en ordre de marche de la variante de base allemande homologuée (kg) (Note: H140)	2.845 (2.703 - 2.987)	2.955 (2.807 - 3.103)
Masse effective calculée du véhicule de la variante de base du pays (kg)	2890	3006
Poids total techniquement autorisé (kg)***	3.500	3.500
Masse maximale des équipements supplémentaires (kg)	205	79
Poids tractable autorisé (kg) (Note: H722)	2.000	2.000
Empattement (cm)	345	380
Dimensions des pneus	225/75 R 16 CP, 215/70 R 15 CP	225/75 R 16 CP, 215/70 R 15 CP
Dimensions des jantes	6j x 16 H2, 6j x 15	6j x 16 H2, 6j x 15
Nombre de places carte grise	4	4
Nombre de couchages (Note: H141)	4	5
Max. places de couchage possibles (Note: H142)	4	5
Ceintures de sécurité automatiques 3 points	2	2

6. La charge utile et la charge utile minimale

La « charge utile » est calculée en déduisant du poids total admissible le poids en ordre de marche, le poids des passagers et le poids maximal des équipements en option spécifiés par le constructeur.

La législation européenne prescrit une « capacité de charge minimale » fixe pour les camping-cars, qui concerne les bagages et autres accessoires non installés par le constructeur. Elle ne doit pas être sous-estimée lors de la configuration de votre véhicule et est calculée à l'aide de la formule suivante :

Charge utile minimale en kg $\geq 10 * (n + L)$

Où « n » est le nombre maximal de passagers plus le conducteur
et « L » est la longueur totale du véhicule en mètres.

7. Le poids maximal de l'équipement supplémentaire

Pour que la charge utile minimale prescrite par la loi soit respectée, le fabricant définit pour chaque implantation le « poids maximal de l'équipement supplémentaire ». Il s'agit donc du poids disponible pour le choix des options d'usine (« Packs », « Caractéristiques des équipements » et « Options ») tout en respectant la charge utile minimale réglementaire.

Knaus Tabbert AG calcule la masse maximale de l'équipement supplémentaire en déduisant tout d'abord de la masse totale techniquement admissible la masse en ordre de marche, la masse des passagers et la charge utile minimale. La masse en ordre de marche est toutefois une valeur nominale calculée, qui peut être soumise à des tolérances de $\pm 5\%$ liées à la production (voir point 1.). 2.). L'apparition de ces tolérances liées à la production pourrait, en cas d'utilisation de la masse disponible par calcul pour les équipements supplémentaires, conduire à ce que la charge utile minimale ne soit de fait pas respectée.

Pour éviter que la charge utile minimale ne soit diminuée, Knaus Tabbert AG tient donc compte des écarts de poids admissibles pour chaque implantation, dès la définition du poids de l'équipement supplémentaire.

II. Informations techniques et juridiques

1. Tolérances légalement admises lors du calcul des spécifications de poids

Les poids indiqués dans les listes de prix en ordre de marche sont des valeurs nominales calculées sous réserve de tolérances de production pouvant atteindre $\pm 5\%$. Ces tolérances liées à la production, qui peuvent atteindre $\pm 5\%$, sont légales et résultent de l'utilisation de matériaux naturels, tels que le bois, et des procédés de fabrication utilisés par certains fournisseurs. Les variations de poids dues aux matériaux utilisés ne peuvent être exclues malgré des processus de production optimisés. Étant donné que ces tolérances légalement admises ont un effet direct sur le poids réel de votre véhicule et donc aussi sur la charge utile possible ou la charge utile restante, vous devez absolument en tenir compte lors de la configuration de votre véhicule.

Exemple :

Poids en ordre de marche selon la liste des prix :	2 968 kg
Tolérance légale de $\pm 5\%$:	148 kg
Plage de poids total légalement admissible en ordre de marche	2 820 à 3 116 kg

2. Impact des tolérances légalement autorisées

Si le poids réel du véhicule est augmenté par la sélection d'équipements supplémentaires au point qu'il n'y a mathématiquement plus de charge utile suffisante entre le poids réel du véhicule et le poids total admissible pour le transport des passagers autorisés et la charge utile minimale, vous avez en principe la possibilité, lors de la configuration de votre véhicule (en fonction de l'implantation) de sélectionner une augmentation de la charge du véhicule, de sélectionner une réduction du nombre de sièges autorisés en mode conduite et/ou de désélectionner des équipements supplémentaires. Dans notre configurateur, il s'agit alors d'une condition préalable à la poursuite de la configuration. Si ce n'est pas le cas, la configuration ne peut pas se poursuivre. Si nécessaire, vérifiez auprès de votre concessionnaire Knaus Tabbert AG que

le poids total admissible n'est pas dépassé et qu'il reste suffisamment d'espace de chargement pour les passagers et les bagages (charge utile minimale, voir ci-dessous).

Mais indépendamment de la question de savoir si le respect de la charge utile minimale est assuré, vous devez respecter les tolérances de production légalement admissibles pour le poids en ordre de marche dans le cadre de la configuration, car elles ont toujours une incidence sur les capacités de chargement. Vous ne pouvez donc commander qu'un poids maximal d'équipements supplémentaires pour chaque implantation (cf. point 1.7.).

Si vous commandez le véhicule de l'exemple ci-dessus avec des équipements supplémentaires d'un poids total de 150 kg, la valeur nominale du poids en ordre de marche de la liste de prix donne une charge utile de 180 kg. Toutefois, la capacité de charge réelle peut s'écarter de cette valeur en raison des tolérances légales autorisées. Si le poids de votre véhicule en ordre de marche est supérieur d'environ 1 % à la valeur nominale indiquée dans les listes de prix, la charge utile est réduite de 180 kg à 151 kg :

Exemple :

3 500 kg	Poids total admissible
- 2 998 kg	Poids réel du véhicule en ordre de marche (+ 1 % par rapport au poids de 2 968 kg indiqué dans la documentation de vente)
- 3*75 kg	Poids des passagers
- 150 kg	Équipement supplémentaire commandé pour le véhicule concrètement configuré
= 127 kg	Possibilité de charge restante (important : la possibilité de charge restante doit être supérieure à la charge utile minimale, cf. point 1.6).

Nous vous recommandons donc de peser votre véhicule chargé avant chaque voyage et de vérifier que votre véhicule respecte le poids total admissible. Ce contrôle relève de votre responsabilité en tant que conducteur de véhicule.